



Rapport d'activité 2022



Fédération genevoise
des structures d'accompagnement
pour seniors

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT 4

**MESSAGE
DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** 5

L'ANNÉE AU FIL DES MOIS

JANVIER 6

Cybersécurité

La digitalisation en marche

Égalité salariale

FÉVRIER 7

Sur le net

MARS 8

Les nouveaux statuts

L'outil de pilotage benchmarking

La question du travail intérimaire

AVRIL 9

Le dossier électronique du patient

Formation en ergomotricité

MAI 10

Nouvelle formation au management agile

Rencontre éthique romande

Les saisons culturelles

JUIN 11

17^e Journée inter-EMS

Une nouvelle identité

JUILLET 12

Gestion en ligne de l'offre de formation

La Fegems déménage

AOÛT 13

Des entreprises formatrices engagées

SOMMAIRE

SEPTEMBRE 14

Hausse des coûts de l'énergie
Renforcer le rôle des institutions formatrices
Nouvelle direction du Secrétariat général

OCTOBRE 15

La Lettre Eco #1
Pérennisation du dispositif de formation AA

NOVEMBRE 16-17

Communauté de pratique sur le jugement clinique infirmier
Formation continue : professionnalisation des intervenant-es
Document de référence pour l'accompagnement à la digitalisation
Les risques psychosociaux
Une assemblée déterminante
La gestion des fins de carrière
La Cité des Métiers et des Formations

DÉCEMBRE 18

Les grands principes du droit privé

L'ANNÉE EN CHIFFRES-CLÉS 19

LA FEGEMS EN PERSONNES 20-21

COMPTES 22-23

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Fédérer un réseau de prestataires au service des seniors

En mars 2022, l'Assemblée des délégué·es a entériné les nouveaux statuts de la Fédération, ouvrant désormais la voie à l'intégration de nouvelles structures parmi ses membres. La Fegems se veut fédératrice d'un réseau de prestataires qui développent des synergies au bénéfice des personnes âgées, tout au long de leur parcours de vie. Il devenait ainsi urgent de promouvoir l'ouverture, la transversalité et la coordination. En conséquence, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux née en 1998 est devenue, en 2022, la Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors. De son histoire, elle conserve tout de même son nom de marque « Fegems ».

Autre signe de cette transition, notre Fédération a déplacé son siège des Eaux-Vives à Carouge, à l'avenue Industrielle, pour des espaces mieux adaptés. Depuis, elle partage ses locaux avec la Plateforme du réseau seniors Genève, un acteur incontournable de la représentation des enjeux seniors dans le canton. Cette cohabitation traduit la volonté de la Fegems de se rapprocher des partenaires importants et de collaborer plus étroitement sur nos préoccupations communes.

Enfin, le Secrétariat général a également connu un changement de direction. Après seize ans passés au sein du Secrétariat général, en qualité de juriste d'abord, puis de secrétaire générale depuis 2016, Anne-Laure Repond a choisi de partir pour d'autres horizons. On lui doit, notamment, la constitution d'une équipe compétente dans les domaines du droit, de l'économie, des finances, des politiques publiques et de la formation, ainsi que la refonte complète

du catalogue des prestations Fegems. Pour lui succéder, le Comité a nommé Florian Erard, déjà en charge des projets de la Fédération depuis 2016. Âgé de 32 ans, politologue de formation et titulaire d'un DAS de l'IDHEAP en administration publique, il est déjà bien connu des partenaires et unanimement apprécié pour ses compétences et sa personnalité ouverte, axée sur la recherche de solutions.

Si 2022 est certainement une année de changement, c'est aussi que ses membres ont dû faire face à d'autres défis majeurs, à commencer par les conséquences de la pandémie et de la guerre aux portes de l'Europe. En plus de l'augmentation des prix à la consommation donc ceux de l'énergie, les budgets des établissements ont été durement et durablement affectés, en dépit des démarches de notre Fédération auprès du canton et des SIG. Par ailleurs, faisant suite à une recommandation de la Cour des Comptes en 2015, une délégation de la Fédération a travaillé durant toute l'année sur le long processus de sortie du cadre légal d'entités subventionnées et donc de la LIAF. Des échanges vifs ont eu lieu autour du cadre légal ainsi que du financement des soins et du calcul du prix de pension. Un engagement pour un financement juste et équilibré et pour des dispositions légales respectueuses de l'autonomie et de la diversité des membres continue d'occuper notre fédération en 2023.

NICOLAS WALDER

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Une année charnière, porteuse d'avenir

Les changements intervenus dans le courant de l'année 2022 ont sollicité les forces et les esprits ! Il aura notamment fallu rompre avec une identité visuelle vieille de près d'un quart de siècle et revendiquer un élan nouveau, avec un élargissement du champ d'action et une ouverture à de nouveaux acteurs. Le nouveau logo de la Fegems illustre cette évolution : un cercle qui restitue l'idée du mouvement et illustre le dynamisme, un dégradé de couleurs qui traduit la diversité.

La nouvelle identité visuelle se reflète naturellement aussi sur le site internet de la Fédération, qui a été entièrement repensé, tout comme l'espace dédié aux membres : plus frais, plus accessible, plus pertinent, plus affirmé. Jusque dans les nouveaux locaux de la Fédération, le logo a désormais sa propre vie, de l'horloge au mobile suspendu en passant par les mots-clés évocateurs de missions et de valeurs.

Et les « affaires courantes » dans tout cela ? Les décisions stratégiques et le changement d'identité sont, à n'en pas douter, des événements majeurs de l'année 2022. Mais la Fegems a tout de même eu fort à faire pour satisfaire les attentes exprimées par les membres au travers d'un long processus de consultation entamé en 2021. L'équipe du Secrétariat général a poursuivi la digitalisation de l'offre de formation pour lui donner plus de clarté et de visibilité. Elle a suivi et accompagné avec rigueur

les négociations de la Convention collective de travail. Elle a développé des outils de pilotage et défendu les intérêts du secteur dans le domaine du financement des soins et de la hausse des coûts liée à la pénurie énergétique et à l'inflation. Elle a piloté des groupes de travail et assuré le suivi de thématiques centrales de l'année 2022, telles que la délégation des actes de soins en EMS ou la cybersécurité. Enfin, elle s'est fortement engagée dans le processus de sortie de la loi sur les indemnités et aides financières (LIAF).

À n'en pas douter, l'année 2022 a été une année charnière, durant laquelle la Fegems a présenté et promu ses nouvelles missions auprès de ses partenaires du réseau. Une année de transition aussi : en novembre, l'Assemblée des délégué·es a donné le coup d'envoi du développement des prestations et des projets de la Fédération dans le cadre du budget 2023, s'appuyant sur une vision ambitieuse pour les cinq prochaines années.

FLORIAN ERARD

01 JANVIER

AU FIL DES MOIS

Cybersécurité

La cybersécurité est un enjeu important pour le secteur : les établissements médico-sociaux récoltent et traitent de nombreuses données sensibles. Or, ces dernières années, plusieurs d'entre eux ont été la cible d'attaques. Par conséquent, la Fegems a noué un partenariat avec Itopie, coopérative partenaire de services informatiques, et Swiss Risk and Care, partenaire principal de la Fegems, pour, d'une part, soutenir, conseiller et consolider la sécurité dans les infrastructures, d'autre part optimiser les pratiques numériques. Une formation en ligne sur la cybersécurité a été proposée aux membres, posant les premiers jalons du cadre juridique et de recommandations légales et techniques.

La digitalisation en marche

La Fegems a notamment pour mission de garantir l'accès à la formation de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des EMS membres. Dès lors, en marge de la stratégie de digitalisation des prestations de formation, le cursus « intégration des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs » a été remanié en lui associant une demi-journée de classe virtuelle. Le choix d'un cours hybride a été instauré afin d'amener ces nouveaux personnels à se familiariser avec la modalité numérique et être capable de suivre une formation à distance en cas de besoin. Utilisée de manière appropriée, la formation à distance favorise une certaine flexibilité et un gain de temps, tant pour les participant·es que pour leur employeur.

Égalité salariale

Les récentes modifications de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes obligent les entreprises employant plus de 100 personnes à effectuer une analyse de l'égalité salariale. Plusieurs de ses membres étant concernés, la Fegems les a accompagnés tout au long d'un processus devant attester l'absence d'inégalités salariales au sein de leur personnel. Les résultats finaux de l'analyse ont fait l'objet d'un audit réalisé par une fiduciaire reconnue sollicitée par la Fegems. Les EMS appliquant la CCT, respectivement les normes salariales de l'État, aucune problématique significative n'a été repérée en matière d'égalité salariale hommes-femmes.

02 FÉVRIER

AU FIL DES MOIS

Sur le net

Les sites internet et extranet de la Fegems ont fait peau neuve. Le nouveau système de gestion offre des avantages indéniables en termes de création, d'adaptation, de flexibilité et de convivialité. Les pages et les contenus du site internet ont été allégés, la navigation et l'accès aux informations du site extranet ont été facilités. Son organisation est désormais plus intuitive, notamment pour la gestion des fiches d'information des EMS, des annonces de lits disponibles et des offres d'emploi. Les nouvelles fonctionnalités ont été globalement bien accueillies.



03 MARS

AU FIL DES MOIS

Les nouveaux statuts

Le 31 mars 2022, les délégué-es de la Fegems ont approuvé les nouveaux statuts de la Fédération. Objectif de cette refonte: créer les conditions permettant à la faîtière d'élargir son périmètre d'action et d'intégrer désormais parmi ses membres de nouveaux types de structures d'accueil et d'accompagnement pour seniors. Cet élargissement des statuts s'inscrit logiquement dans une dynamique d'ouverture et de diversification des prestations déjà bien engagée dans le secteur. Il donne à la Fédération les moyens de soutenir activement ses membres dans la création de nouvelles structures dites intermédiaires et/ou ambulatoires. Parmi les autres nouveautés introduites dans les statuts figure la volonté de mieux souligner les valeurs qui fondent la Fédération: défense de la dignité de la personne âgée, considérations éthiques, bonne gouvernance et qualité des offres.

*Statuts, article 1, « Identité » :
« La Fegems - Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors, appelée ci-après « Fédération », est l'association faîtière des structures dont l'objectif principal est d'accueillir, accompagner et prendre soin des personnes âgées. »*

L'outil de pilotage benchmarking

La Fegems a déployé une première version de l'outil de pilotage benchmarking tant attendu. Cet outil a pour objectif de présenter une image précise de l'évolution des indicateurs comptables et de gestion du secteur sur le long terme. Principal instrument de contrôle de gestion inter-EMS, il permet aux membres de se comparer à un pool (benchmarking) et de réduire ainsi l'asymétrie d'informations qui pèse sur la capacité de négociation vis-à-vis de l'État (notamment à propos des indemnités et des prix de pension). D'autre part, l'outil de pilotage permet à la Fegems de procéder à l'analyse économique et statistique des établissements membres et de produire ainsi des lettres d'information économique pertinentes.

La question du travail intérimaire

La Fegems a proposé une matinale juridique à ses membres, portant sur le travail intérimaire, ses enjeux juridiques et économiques. Les bouleversements structurels provoqués dès le printemps 2020 par la crise Covid au sein des établissements ont incité nombre d'entre eux à recourir plus fréquemment à des sociétés d'intérim. En 2021, la Commission des mesures d'accompagnement (CMA) de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a relevé des problèmes de dumping salarial en lien avec le personnel temporaire occupé au sein d'EMS. En conséquence, la commission a imposé l'intégration du personnel intérimaire aux mécanismes salariaux de la CCT. Cette contrainte ayant de fortes répercussions salariales sur les établissements, la Fegems a entamé une réflexion et des recherches de solutions financièrement acceptables.

Mais encore...

- **Compétences pédagogiques**
Pour soutenir au mieux les personnes-ressources et les expert-es de terrain impliqué-es dans les formations, un premier atelier d'approfondissement des compétences pédagogiques leur a été proposé. Au programme de cet atelier: renforcer la maîtrise de l'outil PowerPoint.
- **Lancement du GT Cybersécurité**
Un groupe de travail réunissant des spécialistes IT, des directions et des responsables qualité a été constitué, dans le but d'émettre des recommandations adaptées aux EMS. Un premier état des lieux des pratiques numériques au sein des établissements a été effectué. Dans un deuxième temps, une analyse plus poussée des infrastructures sera menée. La publication de recommandations est prévue pour 2023.

04 AVRIL

AU FIL DES MOIS

Le dossier électronique du patient

Tous les établissements médico-sociaux de Suisse avaient l'obligation de s'affilier à un dossier électronique du patient (DEP) jusqu'en avril 2022. L'outil utilisé à Genève est le DEP intercantonal CARA, lancé en 2021. Si la santé numérique progresse, cet exercice a marqué la première étape d'un processus qui pourra durablement modifier les habitudes de communication des données médicales. Outre l'intérêt que peut représenter un outil comme CARA, les défis sont nombreux : est-ce que les résident-es voudront utiliser le DEP ? Est-ce que le corps médical jouera le jeu ? En EMS, qui a la compétence de créer un DEP à l'admission dans les cas où la personne n'est pas capable de le faire elle-même ? Les logiciels de l'EMS peuvent-ils dialoguer simplement avec CARA ? La Fegems est membre du Comité cantonal E-Health. À ce titre, elle suit de près l'évolution cantonale et informe régulièrement ses membres à ce sujet.

Formation en ergomotricité

La volée 9 vient enrichir le nombre des personnes-ressources formées en ergomotricité dans le secteur. Cela fait vingt ans que la Fegems propose à ses membres cette formation de base certifiante qui permet aux personnes-ressources en ergomotricité, à la fois de former et de conseiller à l'interne leurs collègues de tous les secteurs. À ce jour, quelque deux cents personnes-ressources en ergomotricité ont été formées, dont plus de quarante encore actives au sein des EMS membres, ce qui correspond à un-e professionnel-le par établissement.

Mais encore...

- **Auxiliaires d'accompagnement**

Quinze nouvelles et nouveaux auxiliaires d'accompagnement ont reçu leur certificat de formation lors d'une cérémonie organisée à l'EMS Le Nouveau Prieuré, en présence des deux partenaires de la Fegems – l'OCE et l'Hospice général –, des directions des lieux de pratique, des lauréat-es et de leurs proches.

- **Mutualisation des biens et services**

La Fegems a convié ses membres à une Agora sur la mutualisation des biens et services. Si une telle mutualisation présente un réel intérêt, sa mise en œuvre n'est pas évidente. La Fédération étudie la possibilité de favoriser les achats groupés, par exemple en négociant des barèmes de réduction auprès de fournisseurs. L'objectif est d'inciter les membres à rejoindre un même prestataire pour négocier des coûts optimisés et des prestations mieux adaptées au secteur.

05
MAI

AU FIL DES MOIS

Nouvelle formation au management agile

La crise sanitaire a accéléré la thématique de l'agilité dans les institutions en général, qui doivent faire preuve d'habileté dans toutes les situations pour faire face et s'adapter aux changements de plus en plus rapides. S'appuyant sur l'expertise de trois intervenant-es, la Fegems a développé un nouveau cursus de formation sur le thème de l'agilité, construit autour de quatre modules distincts :

- La définition de l'agilité et du management agile
- La motivation des équipes, comment ?
- L'apport des neurosciences dans la gestion des équipes
- L'intelligence émotionnelle au service du management

Trois ateliers d'approfondissement ont consolidé la formation.

Rencontre éthique romande

Les conseils d'éthique des associations cantonales romandes d'EMS se sont réunis à Neuchâtel. Thème du jour : les enjeux et les questionnements révélés par la crise liée au Covid-19. Les ateliers d'échanges ont donné lieu à un premier bilan démontrant, de manière générale, les besoins de clarté, de transparence et de vigilance sur la qualité de l'accompagnement des résidentes et résidents, mais aussi la nécessité de faire preuve de modestie quant à la relation entre les mesures sanitaires et leurs résultats sur le terrain. Lors de cette rencontre romande, le Conseil d'éthique de la Fegems (CEF) a présenté ses recommandations concernant les personnes incapables de discernement et déambulantes dans le contexte de la crise sanitaire. Le CEF a également contribué à poser certains fondements pour dresser un état des lieux des champs de tensions nés de la crise et des réponses politiques, administratives et/ou institutionnelles qui y ont été données.

Les saisons culturelles

Chaque année, la Fegems relaie une offre de représentations spécialement sélectionnées pour les personnes âgées résidant en EMS. Proposés et financés par la Ville de Genève à l'attention de l'ensemble des seniors du canton, ces spectacles et concerts du dimanche donnent accès à un large choix de sorties culturelles et sont autant d'occasion de maintenir le lien avec la cité.

En 2022, la Ville de Genève a également proposé aux groupements de seniors et aux EMS l'organisation et l'animation de cafés-récits, des espaces de rencontre autour des histoires de vie sur un thème donné. Des cafés-récits ont ainsi eu lieu dans une dizaine d'EMS, réunissant des résident-es autour des récits et souvenirs de voyage.

Mais encore...

- **Financement du matériel médical**

La Fegems a sollicité un cabinet d'avocats de la place pour la défense inédite de la quasi-totalité des EMS du canton dans le cadre d'un litige opposant de longue date les assureurs-maladie aux institutions pour le paiement d'un forfait journalier destiné à couvrir les coûts de matériel médical (procédure LiMa). Affaire à suivre.

06 JUN

AU FIL DES MOIS

17^e Journée inter-EMS

Après deux ans d'absence en raison du Covid-19, la Journée inter-EMS a retrouvé son public ! Selon un nouveau format et dans un nouveau lieu, cette rencontre annuelle interdisciplinaire s'est intéressée au développement des pratiques et aux nouveaux modèles d'accompagnement. À ce propos, on ne pouvait ignorer l'impact des deux années de crise sanitaire qui ont nécessité d'adapter, de repenser, de réinventer, d'individualiser l'accompagnement des résident-es. Les équipes ont dû se confronter aux dilemmes éthiques, faire preuve de créativité pour atténuer les effets des mesures de protection et adopter parfois des rôles qui ne sont pas au cœur de leur métier. Qu'est-il donc resté de tout cela ? Qu'a-t-on appris ? Quelles nouvelles pratiques sont appelées à perdurer ? La Journée inter-EMS a traité de ces questions, à l'appui des expériences des équipes professionnelles et des réflexions partagées. Elle a aussi ouvert des perspectives en termes d'innovation et d'évolution des pratiques dans le domaine de l'accueil et de l'accompagnement des personnes âgées ayant besoin de soutien.

Une nouvelle identité

Le 29 juin, l'Assemblée des délégué-es a validé la nouvelle identité de la Fédération. En effet, en marge de la modification des statuts, qui permettent désormais à la Fegems de mieux soutenir la diversification des prestations de ses membres et d'intégrer d'autres formes d'habitat et d'accompagnement, le suffixe « ems » était devenu trop restrictif. Dès lors, décision a été prise de conserver le nom « Fegems » comme nom de marque et de lui associer une nouvelle signature : Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors. Cette nouvelle identité s'est matérialisée par de nouvelles couleurs et un nouveau logo frais et vivant, reflet du dynamisme de la Fédération et de ses membres.

07
JUILLET

AU FIL DES MOIS

Gestion en ligne de l'offre de formation

Pour renforcer et unifier ses prestations de formation, la Fegems a investi dans un nouveau système de gestion de la formation. Désormais, l'offre est entièrement accessible en ligne sur le site internet de la Fegems. Classées sous différentes thématiques, les formations s'adressent aux différents secteurs des EMS et incluent une offre interdisciplinaire. Toute personne intéressée peut désormais prendre connaissance des prestations de formation de la Fegems. La mise en ligne de ce nouvel outil a donné de la visibilité aux activités de formation de la Fegems et valorisé ses compétences dans ce domaine, tant au sein du secteur qu'auprès du réseau santé-social dans son ensemble. La Fédération cherche continuellement à développer ses prestations de formation et à les adapter aux besoins de ses membres. Ce faisant, elle contribue à la fidélisation du personnel et à l'attractivité du secteur.

La Fegems déménage

Après vingt ans passés au Clos-Belmont, dans le quartier des Eaux-Vives, le Secrétariat général a installé ses bureaux à l'Avenue Industrielle 12, à Carouge. Il partage son espace avec la Plateforme du réseau seniors Genève. La Fegems voit dans cette cohabitation un autre signe d'ouverture et de collaboration bienvenue sur des préoccupations communes.



08 AOÛT

AU FIL DES MOIS

Des entreprises formatrices engagées

4% d'apprenti·es: tel est l'objectif minimal fixé par le canton de Genève et imposé à toutes les entreprises du canton, y compris les EMS, pour se rapprocher de la moyenne du pays. L'effort ne doit pas se limiter aux professions de la santé et du social mais porte également sur une grande diversité de métiers. Pour sa part, la Fegems a souhaité mettre en valeur l'engagement déjà important du secteur dans la formation professionnelle initiale. Elle a proposé à ses membres de transmettre leurs données chiffrées afin de relever le nombre d'apprenti·es par profession et le nombre de formateur·trices à la pratique professionnelle (FPP). S'est ajoutée la statistique portant sur l'accueil de stagiaires de toute provenance, illustrant ainsi également l'engagement des établissements en qualité d'entreprises formatrices.

*100% des établissements membres de la Fegems ont le statut d'entreprise formatrice.
Le taux moyen d'apprenti·es dans le secteur se monte à 8%.*



09

SEPTEMBRE

AU FIL DES MOIS

Hausse des coûts de l'énergie

L'automne 2022 restera sans doute dans l'histoire du secteur puisque les EMS ont été assaillis d'annonces successives d'augmentation des prix de l'énergie, des fournitures et des services. La Fegems a soutenu les établissements dans les discussions avec les Services industriels de Genève afin de bénéficier des tarifs d'électricité les plus bas, tenant compte de leur profil de consommation et, si possible, de leurs finances. La Fegems a notamment obtenu que des contrats déjà signés en fin d'été soient dénoncés à la faveur d'un nouveau contrat à un prix plus avantageux quelques semaines plus tard. Un travail de sensibilisation à la problématique de l'augmentation des coûts a dû être mené auprès des autorités afin que les établissements puissent supporter ces charges supplémentaires en 2023 à tout le moins, ce qui a porté ses fruits. Au-delà des coûts, la question du potentiel d'économie d'énergie dans les EMS a été abordée. Les établissements ont ainsi massivement repris ou initié les actions proposées par ECO 21, programme soutenu par les SIG, pour optimiser leur consommation d'énergie.

Renforcer le rôle des institutions formatrices

Un groupe de travail de la Commission latine RH & Formation de la fédération Artiset, réunissant les faïtières des cantons de Genève (Fegems), Neuchâtel (Anempa) et Vaud (Héviva), a conçu un nouveau dispositif de formation dont l'objectif est de soutenir les fonctions dirigeantes des institutions médico-psycho-sociales romandes dans leur mission formatrice. Sous le titre «Renforcer son rôle d'institution formatrice», la formation s'organise autour de trois modules, qui traitent du développement des compétences et de l'importance de la formation dans le projet institutionnel, de la politique de formation institutionnelle, de la définition du plan de formation et du rôle de référent·e de formation. Un accompagnement de quatre heures est proposé aux institutions dont les participant·es auront suivi l'ensemble du cours. Enfin, une journée de formation continue annuelle permettra d'ancrer la démarche dans la durée et de créer une communauté intercantonale des institutions formatrices.

Nouvelle direction du Secrétariat général

Après les nouveaux statuts, la nouvelle identité graphique et les nouveaux locaux, la nouvelle direction du Secrétariat général est le dernier changement qui marque la vie de la Fédération en 2022. Après seize ans passés au sein du Secrétariat général, en qualité de juriste d'abord, puis de secrétaire générale depuis 2016, Anne-Laure Repond a choisi de donner un nouveau tournant à son parcours professionnel. Pour lui succéder, le Comité de la Fegems a confié les rênes du Secrétariat général à Florian Erard, déjà en charge des projets de la Fédération depuis 2016. Âgé de 32 ans, politologue de formation et titulaire d'un DAS de l'IDHEAP en administration publique obtenu en 2021, Florian Erard dispose d'une excellente connaissance des dossiers qui occupent le secteur et collabore étroitement avec les membres de la Fédération, les partenaires du réseau et les autorités.

Mais encore...

- **Fin de la phase pilote du dispositif AA**
La sixième et dernière volée de la phase pilote du dispositif de formation d'auxiliaire d'accompagnement (AA) a démarré le 26 septembre.
- **Prix Fegems aux apprenti·es ASE**
La Fegems décerne un prix de 500 francs à l'apprenti·e ASE CFC en formation duale ayant obtenu la meilleure moyenne générale et dont l'employeur principal est une institution membre. Il s'agit de José Costa Morgado qui a effectué son apprentissage au sein de l'EMS la Petite-Boissière.

10 OCTOBRE

AU FIL DES MOIS

La Lettre Eco #1

Le Lettre Eco #1 avait pour objectif de répondre aux préoccupations grandissantes des établissements membres de la Fegems à propos de la question de l'inflation ainsi que de la hausse des tarifs de l'énergie. Cette lettre d'information donnait ainsi aux membres la possibilité d'évaluer l'impact de l'inflation sur les budgets d'exploitation de 2023 de manière plus précise et fiable. De plus, cette lettre économique fournit une base chiffrée sur laquelle les EMS peuvent s'appuyer pour réajuster les prix de pension, en partenariat avec la Direction générale de la santé, en fonction de la hausse généralisée des tarifs de l'énergie ainsi que de toute autre prestation.

Pérennisation du dispositif de formation AA

Reconnu comme une mesure du marché du travail (MMT), le dispositif de formation et d'insertion professionnelle d'auxiliaire d'accompagnement (AA) a été présenté par une équipe de la Fegems au troisième Salon Formation & Emploi. Ce salon s'adresse principalement aux conseiller·ères en personnel et recrutement de l'OCE, aux conseiller·ères en insertion professionnelle de l'Hospice général et aux collaborateur·trices de l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS). Les premiers résultats réjouissants ont convaincu le comité de pilotage de pérenniser le dispositif, soulignant par la même occasion la reconnaissance du travail accompli et de l'encadrement assuré par l'équipe de la Fegems au cours de ces quatre années pilotes.

Rencontre avec le Conseiller d'État Mauro Poggia

Lors de leur première Assemblée générale au sein des nouveaux locaux de la Fegems le 19 octobre 2022, les délégué·es ont eu le privilège d'accueillir Mauro Poggia, Conseiller d'Etat chargé du Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS). Son intervention a permis d'aborder les défis du vieillissement et de répondre aux préoccupations des membres. Partenariat entre le secteur des EMS et l'État, augmentation des coûts de l'énergie, enjeux de financement, créativité des structures pour répondre aux défis démographiques... Autant de questions qui ont été adressées au magistrat, qui a réitéré sa volonté de collaborer activement avec le secteur pour atteindre des objectifs communs.

Mais encore...

• Les soins palliatifs

Le 12 octobre, la Fegems est allée à la rencontre du public à l'occasion de la journée mondiale des soins palliatifs, organisée aux HUG.

• Inauguration

Le 13 octobre, la Fegems et la Plateforme du réseau seniors Genève ont inauguré les nouveaux locaux qu'elles partagent désormais. « Nous sommes convaincus que la diversité et la complémentarité des acteurs du réseau sont les gages d'un accompagnement parfaitement adapté aux besoins des personnes âgées », a déclaré Nicolas Walder, président de la Fegems.



Jacqueline Cramer (à g.), présidente de la Plateforme du réseau seniors Genève, Anne Hiltbold, Conseillère administrative de la Ville de Carouge, et Nicolas Walder, président de la Fegems, ont coupé le ruban.

11 NOVEMBRE

AU FIL DES MOIS

Communauté de pratique sur le jugement clinique infirmier

Afin d'optimiser la prise en soin et d'améliorer les transmissions et la coordination, la Fegems a conçu un nouveau mode de formation: la communauté de pratique. Ce groupe d'infirmières et infirmiers se réunit une fois par année pour échanger sur les bonnes pratiques. Il a également actualisé le catalogue Fegems des cibles (observations infirmières écrites), dont les établissements membres vont pouvoir tirer profit dans le cadre des transmissions ciblées. Par ailleurs, afin d'élargir leurs connaissances et compétences, la Fegems propose aux infirmières des EMS membres une formation de deux jours et demi, organisée en partenariat avec la Haute école de santé (HEDS). La formation est complétée par un examen clinique infirmier de la HEDS pour lequel la Fédération apporte un soutien financier à ses membres.

Formation continue : professionnalisation des intervenant·es

Dans le cadre de la démarche qualité eduQua, la Fegems a décidé de créer un pool officiel de formateur·trices intervenant régulièrement dans ses formations. Il s'agit, d'une part, de formateur·trices expert·es-terrain qui sont des collaborateur·trices des EMS membres de la Fegems et dont l'expertise est reconnue par leurs pairs et par leur institution. D'autre part, des intervenant·es externes pour des formations sur des thématiques spécifiques et pour lesquelles le secteur ne dispose pas des ressources nécessaires. Outre la présentation de la politique de formation de la Fegems, des valeurs, des missions et des rôles de la formation au travers d'une charte pédagogique, la journée de lancement du 3 novembre a réuni l'ensemble des intervenant·es et favorisé les discussions, réflexions et échanges de bonnes pratiques. Des rencontres semestrielles thématiques seront mises en place dès 2023.

Document de référence pour l'accompagnement à la digitalisation

Le monde de la formation se transforme et la digitalisation s'impose. Maintenir et développer les compétences du personnel de tous les secteurs reposent sur une condition essentielle: la maîtrise des nouveaux outils digitaux pour suivre des formations mixtes, en ligne, en classe virtuelle. Pour soutenir ses membres, la Fegems a produit un guide de bonnes pratiques à l'intention des directions et des cadres. Elle s'est également dotée d'un plan d'accompagnement qui prévoit de renforcer les compétences digitales des collaborateur·trices, de proposer un service support pour l'accès aux formations et d'identifier un nouveau pool au sein du secteur: les accompagnant·es à la digitalisation. Afin d'aider les membres à les identifier, la Fédération a créé un nouveau document de référence. Les institutions disposeront donc d'une personne désignée qui portera une attention particulière aux besoins d'accompagnement de collaborateur·trices appelés à suivre une formation en ligne. Ce nouveau document a été bien accueilli par les membres.

11 NOVEMBRE

AU FIL DES MOIS

Les risques psychosociaux

Une matinale juridique avait pour objectif d'informer sur les facteurs de risques psychosociaux (RPS) et de renseigner le cadre légal et les règles de prévention en la matière. La rencontre avait aussi pour but d'informer sur le rôle et la fonction de la personne de confiance et d'illustrer, au moyen de situations vécues, les contours des risques psychosociaux. La matinale s'est tenue en présence du nouveau référent, Michel Paillard, médiateur FSM assermenté auprès du gouvernement genevois et successeur de Catherine Salberg.

Une assemblée déterminante

L'Assemblée des délégué·es du 23 novembre a été particulièrement intense puisque la question de la pénurie d'électricité et de l'augmentation des prix était au cœur de toutes les discussions. Les Services industriels de Genève ont d'ailleurs pris la parole pour présenter les perspectives en matière d'approvisionnement énergétique et pour détailler la hausse des prix subie par les EMS. Autre point fort de cette assemblée, la validation du budget 2023, élaboré au profit d'une vision à cinq ans, dont l'ambition est de renforcer le niveau des prestations et d'améliorer l'attractivité de la Fédération. Selon cette même vision, il s'agit également de favoriser la mise en œuvre des modifications statutaires visant à fédérer des structures d'accompagnement pour seniors telles que les habitats adaptés ou les foyers de jour/nuit.

Mais encore...

• Lancement de l'offre de formations en ligne

C'était le défi de fin d'année : lancer l'offre de formation du premier semestre 2023 selon un nouveau système en ligne destiné à unifier l'ensemble des prestations de formation proposées par la Fegems. Pari réussi grâce, notamment, aux équipes de deux partenaires : le centre de formation professionnelle 3sheds et le studio de pédagogie digitale Beaureg'Arts.

La gestion des fins de carrière

Un Lunch des directions était consacré à la gestion des fins de carrière, un enjeu majeur pour le secteur qui vit une pénurie de personnel. Les personnes actives au sein des EMS ne peuvent que difficilement se voir proposer des tâches alternatives à pénibilité moindre, au sein même de l'établissement. Parfois marquées par les problèmes physiques ou la fatigue, les fins de carrière méritent une attention particulière. Certains EMS, via leur caisse de prévoyance, ont entamé des réflexions et pris des décisions en faveur de rentes-ponts AVS. La Fegems porte ces réflexions également au niveau de la négociation de la convention collective de travail.

Depuis les deux années de pandémie, les membres n'avaient plus eu d'occasions d'échanger de vive-voix, entre pairs. Il était donc temps de renouer avec les Lunchs des directions, un précieux espace de partage réservé aux directions que la Fegems entend bien continuer de proposer.

La Cité des Métiers et des Formations

La Fegems était présente à la Cité des Métiers et des Formations qui s'est tenue à Palexpo Genève du 22 au 27 novembre. Partageant le stand avec l'OrTra santé-social et Le 28, la Fédération a mis à l'honneur une dizaine de métiers pratiqués dans les structures d'accompagnement pour seniors. Pour ce faire, elle a pu compter sur l'engagement et l'enthousiasme d'une trentaine de professionnel·les des EMS qui ont parlé de leur métier et partagé leur quotidien de travail avec le public, jeune et moins jeune. La Fédération a également saisi l'occasion de présenter les nouveaux outils de la formation, notamment les parcours e-learning et les vidéos immersives.

12 DÉCEMBRE

AU FIL DES MOIS

Les grands principes du droit privé

Les cadres d'établissements ont eu l'opportunité de prendre un peu de recul sur leur pratique quotidienne qui exige d'eux souvent des réponses juridiques rapides. Cette matinale avait pour but de (re)poser les grands principes du droit privé et ses chemins réflexifs, sous-jacent à toute question juridique. C'était donc l'occasion de passer en revue ces principes tels que la bonne foi, l'interdiction de l'abus de droit, le fardeau de la preuve ou encore le principe de la liberté contractuelle.

Mais encore...

• Réévaluation du salaire des directions

Le salaire des directrices et directeurs d'EMS est un serpent de mer long de plusieurs années ! Afin d'aller de l'avant, la Fegems, en collaboration avec l'Agems et l'Adepag et en concertation avec la DGS, a repris les travaux de révision du cahier des charges des directeur·trices. La demande d'évaluation sera déposée en 2023 auprès du Service d'évaluation des fonctions de l'Office du personnel de l'État.



L'ANNÉE 2022 EN QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

À fin 2022, la Fegems regroupait

43 établissements membres, totalisant
2'920 lits et un chiffre d'affaires de
500 millions de francs.

La permanence juridique à disposition
des institutions membres a été saisie à

245 reprises, principalement pour
des questions relatives au droit du travail.

Le dispositif d'auxiliaire d'accompagnement
a formé

87 personnes, soit un taux de réussite
de **90%**.

Le taux moyen de retour à l'emploi est de

75% pour les candidat·es de l'Office
cantonal de l'emploi et de

55% pour les candidat·es
de l'Hospice général.



La Fegems a assuré

6'066 heures de formation pour

844 personnes, cadres et
collaborateur·trices des établissements
membres.

La Fédération a distribué

821 billets pour les Concerts du
dimanche et divers spectacles dont ont pu
bénéficier les résident·es d'une trentaine
d'EMS.



LA FEGEMS EN PERSONNES

Secrétariat général

Pablo Alfonso
apprenti médiamaticien

Pierre Alvarez
économiste

Marie Chatelain
assistante de direction

Amalia Ciuciu
coordinatrice du dispositif
« Auxiliaire d'accompagnement » et
chargée de formation, référente Qualité
(dès le 01.12.2022)

Florian Erard
chargé de projets (jusqu'au 31.08.2022),
puis secrétaire général (dès le 01.09.2022)

Sandrine Ferrer
gestionnaire du projet « Digitalisation »
(jusqu'au 31.05.2022) puis chargée de
formation, référente digitalisation
(dès le 01.06.2022)

Irène Kranyecz
secrétaire assistante

Lior Paparou
juriste tit. du brevet d'avocate

Katia Peccoud
responsable du Pôle formation et
référente de formation

Anne-Laure Repond
secrétaire générale (jusqu'au 30.06.2022)

Mandats externes

Sylvie Balti
comptabilité

Samuel Devanthery
comptabilité (dès le 01.12.2022)

Anne-Marie Nicole
communication

Comité

Nicolas Walder
président de la Fegems,
membre du comité de l'Association
de l'EMS de Drize

Jean-Philippe Terrier
vice-président de la Fegems,
membre du comité de l'Association
de l'EMS les Pervenches

Serban Badic
directeur, Résidence Jura
et Résidence Pierre de la Fée

Michel Beuchat
membre du comité de l'Association
de l'EMS les Pervenches

Martine Brügger
directrice, EMS le Nouveau Prieuré

Cédric Gillibert
médecin répondant des Résidences Butini
et De la Rive et président du MEPAG's
(jusqu'au 28 février 2022)

Florian Hübner
directeur, EMS Eynard-Fatio

Rachel Luchetta
médecin-répondante de l'EMS les Pins
(dès le 19.10.2022)

Peter Mosimann
membre du conseil de Fondation RPSA
– Fondation Résidences Prendre Soin
et Accompagner (EMS Petite Boissière
Charmilles Liotard)

Ivan Slatkine
membre du conseil d'administration
de Foyer Saint-Paul SA (jusqu'au 30.06.2022)

Brigitte Schneider
membre du conseil d'administration
de la Terrassière SA

François Girod
membre des comités de l'EMS la Champagne
et l'EMS le Nouveau Kermont
(dès le 19.10.2022)

James Wampfler
directeur, Résidences Fort-Barreau
et Les Tilleuls
(jusqu'au 30.10.2022)

LA FEGEMS EN PERSONNES

Conseil d'éthique

Simone Romagnoli

président du Conseil d'éthique de la Fegems,
Dr en philosophie et éthicien, collaborateur
scientifique (NEK-CNE) et chargé de cours
HES-SO

Sandy Balestra

infirmière ressource en soins palliatifs,
EMS les Marronniers

Carine Bech-Stapfer

médecin-répondante, Résidence de Drize

Alain Charbonnier

directeur, EMS Résidence de Bon-Séjour

Maria Dupont

responsable hôtellerie, EMS Eynard-Fatio

Cristel Meunier

responsable animation, Résidence La Plaine
(dès le 29 juin 2022)

Cosette Odier

licenciée en théologie, retraitée,
anciennement responsable de formation
et d'enseignement à l'aumônerie du CHUV

Lior Paparou

juriste tit. du brevet d'avocate, Fegems

Isabelle Rigaud

infirmière diplômée, EMS Saint-Loup

Arnaud Pilot

chef du secteur hôtelier, HAGES
(dès le 29 juin 2022)

COMPTES 2022

Bilans comparés au 31 décembre 2022 et 2021 (en CHF)

ACTIF	31.12.2022	31.12.2021
Actif disponible	1'585'199	1'465'328
Actif réalisable	286'651	274'526
Immobilisations corporelles et incorporelles	77'907	22'393
Immobilisations financières	28'015	22'175
Total de l'actif	1'977'772	1'784'422

PASSIF	31.12.2022	31.12.2021
Fonds étrangers	515'092	317'167
Fonds affectés	81'518	0
Capital	1'467'255	1'280'341
Résultat de l'exercice	-86'093	186'914
Total du passif	1'977'772	1'784'422

Rappel:

L'Assemblée des délégués de la Fegems a décidé, lors de sa séance du 18 septembre 2013, d'une utilisation ciblée des réserves de la Plateforme de formation (CHF 908'622) pour le déploiement 2014-2017 du dispositif de formation APADE (accompagnement des personnes atteintes de démence). Suite à la présentation du budget 2023, il a été décidé de réaffecter le montant non utilisé dans le capital de l'organisation au 31.12.2022

Dès lors, le capital « disponible » de l'organisation au 31.12.2022, après réaffectation ciblée des réserves pour le dispositif APADE, ressort à:

Capital de l'organisation en début d'exercice	1'348'711
Solde fonds APADE	118'544
Résultat de l'exercice 2022	-86'093
Capital « disponible » au 31.12.2022	1'381'162

Les comptes 2022 sont disponibles pour nos membres, sur demande auprès de la Fegems.

COMPTES 2022

Comptes d'exploitation comparés 2022 et 2021 (en CHF)

PRODUITS	2022	2021
Cotisations des membres	1'229'903	1'329'166
Autres recettes	30'848	26'172
Autres subventions & participations (hors contrat de prest.)	171'613	29'263
Financement A&A, part. des EMS / Sponsors dispositifs	311'596	178'997
Produits financiers	0	0
Total des produits	1'743'960	1'563'598

CHARGES	2022	2021
Frais de personnel et de pilotage	990'169	895'494
Frais généraux	272'388	221'941
Coût global des dispositifs	569'720	295'094
Amortissements	16'740	8'816
Total des charges	1'849'017	1'421'345
Résultat d'exploitation	-105'057	142'253

HORS EXPLOITATION	2022	2021
Charges financières	-337	-4'124
Produits sur exercices antérieurs	819	48'785
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Résultat H. E.	482	44'661
Attribution de fonds	18'482	0
Résultat de l'exercice	-86'093	186'914

Remarque :

Le résultat 2022 de l'organisation, ressort à :

Résultat de l'exercice 2022	-104'575
Attribution fonds	18'482
Résultat de l'exercice 2022	-86'093



Impressum

Éditeur

Fédération genevoise des structures
d'accompagnement pour seniors

Fegems

Av. Industrielle 12
1227 Carouge
T 022 718 18 70
info@fegems.ch
www.fegems.ch

Ce rapport est publié après approbation par les membres du Comité de la Fegems.
Les comptes de l'exercice 2022 et le présent rapport d'activité ont été approuvés
par les membres de la Fegems lors de l'Assemblée des délégué-es du 28 juin 2023.

Rédaction : Secrétariat général de la Fegems
Graphisme : mostra-design.com

La Fegems est membre
de Curaviva
de l'OrTra Santé-Social Genève
de l'Ortra Intendance Genève
de la Plateforme du
réseau seniors Genève

**La Fegems est une
organisation certifiée**



**Partenaire principal
de la Fegems**

